

CHAPITRE XVII.

MCCLXXXIII. Compagnies d'assurances contre le feu.—MCCLXXXIV. Primes et pertes.—MCCLXXXVII. Affaires des assurances contre le feu.—MCCLXXXVIII. Compagnies anglaises.—MCC LXXXIX. Compagnies américaines.—MCCXC. Compagnies canadiennes.—MCCXCII. Paiements par les compagnies anglaises et américaines.—MCCXCIII. Paiements par les compagnies canadiennes.—MCCXCIV. Sommes risquées.—MCCXCV. Montant par tête.—MCCXCVI. Assurances maritimes à l'intérieur.—MCCXCVII. Assurances maritimes océaniques.—MCCXCVIII. Total des assurances maritimes océaniques.—MCCXCIX. Assurances sur la vie.—MCCC. Montant d'assurances.—MCCCI. Assurances canadiennes.—MCCCII. Montant d'assurances depuis la confédération.—MCCCIII. Augmentation dans la somme totale des assurances.—MCCCIV. Sommes risquées.—MCCCVI. Montant par tête.—MCCCVII. Polices tombées.—MCCCVIII. Polices terminées.—MCCCX. Montant d'affaires.—MCCCXI. Montant des polices en force.—MCCCXIII. Taux des décès.—MCCCXIV. Assurances terminées.—MCCCXV. Revenu des primes.—MCCCXVI. Réclamations payées.—MCCCXVII. Proportion aux dépenses.—MCCCXVIII. Position financière des compagnies canadiennes.—MCCCXIX. Recettes et dépenses.—MCCCXX. Division des recettes.—MCCCXXI. Evaluation des polices.—MCCCXXII. Assurance d'après le système de répartition.—MCCCXXIII. Assurances contre les accidents.—MCCCXXIV. Assurances sur les glaces.—MCCCXXV. Nombre de compagnies.—MCCCXXVI. Dépôts entre les mains du gouvernement.—MCCCXXVII. Dépôts entre les mains des syndics.—MCCCXXVIII. Total des primes.—MCCCXXIX. Assurance contre le vol.—MCCCXXX. Etat comparatif de la situation financière des compagnies.—MCCCXXXI. Statistiques relativement aux incendies.—MCCCXXXII. Villes, cités et villages d'Ontario.—MCCCXXXIII. Alarmes de feu.—MCCCXXXIV. Feux mis par des incendiaires.—MCCCXXXV. Propriétés et assurances payées.—MCCCXXXVI. Protection contre le feu.—MCCCXXXVII. Feux mis par des incendiaires à Toronto.—MCCCXXXVIII. Statistiques relativement aux incendies, Québec.—MCCCXL. Approvisionnement d'eau et autres organisations contre le feu.

1283. En 1892, les affaires des compagnies d'assurance contre le feu ont été faites par 40 compagnies, dont 8 canadiennes, 24 anglaises et 8 américaines. Les assurances de la marine intérieure ont aussi été transigées par 4 compagnies dont 2 canadiennes, 1 anglaise et 1 américaine. Les assurances de la marine ont été transigées par deux compagnies canadiennes. Une compagnie canadienne et deux compagnies anglaises furent ajoutées et une de ces compagnies s'est retirée.

1284. La somme reçue pour primes en Canada durant l'année s'est élevée à \$6,512,327, ce qui excède la somme reçue en 1891 de \$343,611, et la somme payée pour pertes a été de \$4,377,370, soit \$471,573 de